DEPARTEMENT
de l'AUDE

Arrondissement
de CARCASSONNE

Domaine : 7

Sous-domaine : 7-5

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

Convocation du CM
en date du :
05/04/2022

Affichage en date du
05/04/2022

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2022D0016

DE VILLESEQUELANDE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Le Conseil Municipal de la commune de VILLESEQUELANDE, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Aurélien TURCHETTO, Maire de VILLESEQUELANDE ;

Présents : Estelle TORRESAN – Jean-Marie DEDIES – Alphonse MARTIN – Laurent DENAT – Carole EYCHENNE - Nicolas FERRIE – Stéphane GUERIN - Jean JULIA – Stéphane LAMBOUR - Cédric MAZEROLLES – Elodie PINO – Caroline SABLAYROLLES – Céline TOURON -

Formant la majorité des membres en exercice

Absent:: Candice BERSOT –

Excusés : -

Procuration : -

Secrétaire de séance : Stéphane GUERIN

Madame

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104377-20220412-2022D0016-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2022

Objet :

Subventions aux associations 2022 = 1ère tranche

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter comme suit les subventions aux associations pour l'année 2022 :

Désignation des associations	Montant alloué
FNACA Comité du territoire d'Alzonne	150,00 €
Club des Aînés ruraux	100,00 €
Syndicat des chasseurs et propriétaires de Villesèquelande	100,00 €
Association AVEC	300,00 €
Les Pescadous du Fresquel	100,00 €
Association Sportive Scolaire	3 000,00 €
Foyer d'Education Populaire	1 500,00 €
Les Chevaliers de l'Ormeau	100,00 €
TOTAL	5 350,00 €

– dit que les crédits sont ouverts à l'article 6574 du budget principal 2022

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

LE MAIRE
Aurélien TURCHETTO

MAIRIE DE VILLESEQUELANDE (Aude)

DEPARTEMENT
de l'AUDE

Arrondissement
de CARCASSONNE

Domaine : 7

Sous-domaine : 7-5

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13 Contre : 0

Convocation du CM
en date du :
05/04/2022
Affichage en date du
05/04/2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2022D0017

DE VILLESEQUELANDE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Le Conseil Municipal de la commune de VILLESEQUELANDE, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Aurélien TURCHETTO, Maire de VILLESEQUELANDE ;

Présents : Estelle TORRESAN – Jean-Marie DEDIES – Alphonse MARTIN – Laurent DENAT – Nicolas FERRIE – Stéphane GUERIN - Jean JULIA – Stéphane LAMBOUR - Cédric MAZEROLLES – Elodie PINO – Caroline SABLAYROLLES – Céline TOURON -

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes: Candice BERSOT – Carole EYCHENNE

Excusés : -

Procuration : -

Secrétaire de séance : Stéphane GUERIN

Madame Carole EYCHENNE étant concernée, quitte la salle et ne prend pas part au vote de cette délibération

Objet :

Subventions aux associations 2022 = 2ème tranche

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter comme suit les subventions aux associations pour l'année 2022 :

Désignation des associations	Montant alloué
Route ta bille	500,00 €
Comité des Fêtes	3 000,00 €
TOTAL	**3 500,00 €**

- dit que les crédits sont ouverts à l'article 6574 du budget principal 2022

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

LE MAIRE
Aurélien TURCHETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104377-20220412-2022D0017-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2022

MAIRIE DE VILLESEQUELANDE (Aude)

DEPARTEMENT
de l'AUDE

Arrondissement
de CARCASSONNE

Domaine : 7

Sous-domaine : 7-5

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13
Pour : 13 Contre : 0

Convocation du CM
en date du :
05/04/2022
Affichage en date du
05/04/2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2022D0018

DE VILLESEQUELANDE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Le Conseil Municipal de la commune de VILLESEQUELANDE, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Aurélien TURCHETTO, Maire de VILLESEQUELANDE ;

Présents : Estelle TORRESAN – Jean-Marie DEDIES – Alphonse MARTIN – Laurent DENAT – Carole EYCHENNE - Nicolas FERRIE – Stéphane GUERIN - Jean JULIA – Stéphane LAMBOUR - Elodie PINO – Caroline SABLAYROLLES – Céline TOURON -

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes: Candice BERSOT – Cédric MAZEROLLES

Excusés : -

Procuration : -

Secrétaire de séance : Stéphane GUERIN

Monsieur Cédric MAZEROLLES étant concerné, quitte la salle et ne prend pas part au vote de cette délibération

Objet :

Subventions aux associations 2022 = 3ème tranche

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter comme suit les subventions aux associations pour l'année 2022 :

Désignation des associations	Montant alloué
Entente Sportive Sainte Eulalie/Villesèquelande	2 000,00 €
TOTAL	**2 000,00 €**

– dit que les crédits sont ouverts à l'article 6574 du budget principal 2022

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

LE MAIRE
Aurélien TURCHETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104377-20220412-2022D0018-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2022

MAIRIE DE VILLESÈQUELANDE (Aude)

DEPARTEMENT de l'AUDE

Arrondissement de CARCASSONNE

Domaine : 7

Sous-domaine : 7-2

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

Convocation du CM en date du : 05/04/2022

Affichage en date du 05/04/2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2022D0019

DE VILLESEQUELANDE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Le Conseil Municipal de la commune de VILLESEQUELANDE, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Aurélien TURCHETTO, Maire de VILLESEQUELANDE ;

Présents : Estelle TORRESAN – Jean-Marie DEDIES – Alphonse MARTIN – Laurent DENAT – Carole EYCHENNE - Nicolas FERRIE – Stéphane GUERIN - Jean JULIA – Stéphane LAMBOUR - Cédric MAZEROLLES – Elodie PINO – Caroline SABLAYROLLES – Céline TOURON -

Formant la majorité des membres en exercice

Absent:: Candice BERSOT

Excusés : -

Procuration : -

Secrétaire de séance : Stéphane GUERIN

Objet :

Vote des taux d'imposition communaux : exercice 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de budget pour l'année 2022,

Vu le transfert d'une partie du taux de la fiscalité à Carcassonne Agglo dans le cadre de l'adhésion au pacte fiscal et financier et de la modification de l'attribution de compensation liée à ce transfert votés par le Conseil Municipal de Villesèquelande suivant délibération n°2022D0002 du 3 février 2022,

- décide de fixer, les taux d'imposition pour l'année 2022, comme suit :

Taxe Foncière (Bâti) = 51,45 €

Taxe Foncière (Non Bâti) = 113,97 %

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

LE MAIRE
Aurélien TURCHETTO

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104377-20220412-2022D0019-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2022

MAIRIE DE VILLESEQUELANDE (Aude)

DEPARTEMENT
de l'AUDE

Arrondissement
de CARCASSONNE

Domaine : 7

Sous-domaine : 7-1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2022D0020

DE VILLESEQUELANDE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Le Conseil Municipal de la commune de VILLESEQUELANDE, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Aurélien TURCHETTO, Maire de VILLESEQUELANDE ;

Présents : Estelle TORRESAN – Jean-Marie DEDIES – Alphonse MARTIN – Laurent DENAT – Carole EYCHENNE - Nicolas FERRIE – Stéphane GUERIN - Jean JULIA – Stéphane LAMBOUR - Cédric MAZEROLLES – Elodie PINO – Caroline SABLAYROLLES – Céline TOURON -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104377-20220412-2022D0020-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2022

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

Formant la majorité des membres en exercice

Convocation du CM
en date du :
05/04/2022
Affichage en date du
05/04/2022

Absent:: Candice BERSOT

Excusés : -

Procuration : -

Secrétaire de séance : Stéphane GUERIN

Objet :

Vote du budget primitif 2022 : budget annexe Halte Romaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve comme suit, le budget primitif 2022 du budget annexe Halte Romaine :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 763,24	18.500,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 4.736,76	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	18.500,00	18.500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6.745,32	66.963,24
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 60.217,92	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	66.963,24	66.963,24

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	85.463,24	85.463,24

– autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

MAIRIE DE VILLESEQUELANDE (Aude)

LE MAIRE
Aurélien TURCHETTO

DEPARTEMENT
de l'AUDE

Arrondissement
de CARCASSONNE

Domaine : 7

Sous-domaine : 7-1

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2022D0021

DE VILLESEQUELANDE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Le Conseil Municipal de la commune de VILLESEQUELANDE, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Aurélien TURCHETTO, Maire de VILLESEQUELANDE ;

Présents : Estelle TORRESAN – Jean-Marie DEDIES – Alphonse MARTIN – Laurent DENAT – Carole EYCHENNE - Nicolas FERRIE – Stéphane GUERIN - Jean JULIA – Stéphane LAMBOUR - Cédric MAZEROLLES – Elodie PINO – Caroline SABLAYROLLES – Céline TOURON -

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

Formant la majorité des membres en exercice

Convocation du CM en date du : 05/04/2022
Affichage en date du 05/04/2022

Absent:: Candice BERSOT

Excusés : -

Procuration : -

Secrétaire de séance : Stéphane GUERIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104377-20220412-2022D0021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/04/2022

Objet :

Vote du budget primitif 2022 : budget principal M14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve comme suit, le budget primitif 2022 du budget principal M14 :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	820 854,79	804 589,57
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 16 265,22
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	820 854,79	820 854,79

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	344 681,29	373 757,79
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 29 076,50	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	373 757,79	373 757,79

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 194 612,58	1 194 612,58

– autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

LE MAIRE
Aurélien TURCHETTO

MAIRIE DE VILLESÉQUELANDE (Aude)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104377-20220412-2022D0021-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/04/2022

DEPARTEMENT
de l'AUDE

Arrondissement
de CARCASSONNE

Domaine : 9

Sous-domaine : 9-1

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

Convocation du CM
en date du :
05/04/2022
Affichage en date du
05/04/2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2022D0022

DE VILLESEQUELANDE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2022

Le Conseil Municipal de la commune de VILLESEQUELANDE, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Aurélien TURCHETTO, Maire de VILLESEQUELANDE ;

Présents : Estelle TORRESAN – Jean-Marie DEDIES – Alphonse MARTIN – Laurent DENAT – Carole EYCHENNE - Nicolas FERRIE – Stéphane GUERIN - Jean JULIA – Stéphane LAMBOUR - Cédric MAZEROLLES – Elodie PINO – Caroline SABLAYROLLES – Céline TOURON -

Formant la majorité des membres en exercice

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104377-20220412-2022D0022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/04/2022

Absent:: Candice BERSOT

Excusés : -

Procuration : -

Secrétaire de séance : Stéphane GUERIN

Objet :

Modification tarification des repas de la cantine scolaire

Monsieur le Maire signale que la société API RESTAURATION de Pennautier qui assure la fourniture et la livraison des repas pour la cantine scolaire, a augmenté de 2,14 % ses tarifs au 1er avril 2022 et va augmenter de 2,40 % le prix du repas enfant au 1er septembre 2022 :

Il signale que depuis le 10 juillet 2020, les prix de vente des repas sont établis comme suit :

Repas enfant : 3,80 €
Repas adulte : 4,00 €

Compte tenu de l'augmentation des tarifs pratiqués par le prestataire et afin de prendre en compte les frais de personnel assurant le service ainsi que la fourniture du pain supportés par le budget communal, le Conseil Municipal :

– fixe comme suit les nouveaux tarifs qui s'appliquent à compter du 16 août 2022 :
Repas enfant : 3,90 €
Repas adulte : 4,20 €

– autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

MAIRIE DE VILLESEQUELANDE (Aude)

LE MAIRE
Aurélien TURCHETTO